

nous qui ont eu le très grand honneur d'assister aux délibérations des Nations Unies n'ignorent pas qu'un jour les Russes prennent une certaine position et que le lendemain ils affirment ne l'avoir jamais prise. J'en ai été moi-même le témoin. J'étais là. Voilà la situation mondiale d'aujourd'hui.

Nous nous élevons parfois contre les dépenses que le gouvernement fait à l'égard de l'équipement de défense. Je me souviens du jour, en 1939, où nous avions, ici même au Sénat, décidé de déclarer la guerre à Hitler. Certains collègues ici présents étaient eux aussi sénateurs à l'époque. Nous savions très bien alors ce que nous faisons. Nous savions que nous envoyions nos propres fils et les fils d'autres personnes à la guerre. Pour ma part, je savais que j'envoyais huit garçons, dont l'un était mon propre fils et les autres, des neveux. Je savais qu'ils n'en reviendraient pas tous; je savais qu'il était impossible d'envoyer huit garçons à la guerre et de les ramener tous. L'un d'eux y est resté. Voilà ce que signifie la guerre, et je soutiens que, si l'ONU peut nous fournir quelque espoir d'éviter la guerre, elle mérite tout notre appui.

Je n'ai qu'une suggestion à faire à l'égard des Nations Unies. Je crois que le Gouvernement a eu raison d'envoyer aux Nations Unies en 1946, une délégation parlementaire composée non seulement de ses soutiens, mais aussi d'un représentant du parti CCF, son chef, M. Coldwell, et de deux représentants du parti conservateur, M. Bracken et moi-même. A mon avis, c'était une bonne formule et j'espère que le présent Gouvernement l'adoptera, car ce serait une erreur d'agir autrement. Notre politique étrangère doit rallier l'appui unanime si nous voulons connaître le succès. Il faut pour cela que tous les Canadiens sachent ce que nous faisons et nul n'est mieux en mesure de leur en faire part que ceux qui sont désignés pour en traiter. Dans ma ville de Winnipeg, à mon retour des séances des Nations Unies, j'ai pris la parole dans maintes assemblées. Or, je peux faire erreur, mais selon moi, bon nombre de gens appuient encore les Nations Unies en se fondant sur les observations et les faits dont je leur ai fait part en ces occasions. Je crois que sans ces observations, certains événements auraient pu les porter à changer d'opinion depuis ce temps-là. Je crois sincèrement que nous devrions déléguer aux réunions des Nations Unies non seulement des soutiens du Gouvernement, mais aussi des représentants de l'opposition officielle et des autres partis. Honorables sénateurs, voilà qui est certes très important.

Je désire maintenant formuler une ou deux observations sur le Sénat même. Nous

avons de grandes responsabilités, les plus grandes depuis mon entrée au Sénat, en août 1935. Mon ami de Rosetown (l'honorable M. Aseltine) est entré au Sénat en décembre 1933 et mon ami de Ponteix (l'honorable M. Marcotte), en 1931. Notre lourde responsabilité vient de ce que le Gouvernement n'a pas la majorité absolue à la Chambre des communes et qu'il nous faut être très circonspects dans notre façon de disposer des mesures qui nous viennent de l'autre endroit afin de ne pas nous immiscer dans les luttes politiques qui peuvent exister aux Communes. Je tiens à m'exprimer bien clairement à ce sujet. Je ne veux pas que le Sénat se mêle d'affaires politiques. Pour parler franchement, certains de mes amis m'ont accusé d'être porté à favoriser les libéraux. A mon avis, ce n'est pas exact; cependant, si jamais ils ont eu cette impression, que mes amis libéraux sachent bien, afin de leur enlever toute impression qu'ils "doivent être reconnaissants à l'égard de M. Haig parce qu'il a été gentil envers eux", qu'ils ne me doivent rien. J'ai toujours agi, à mon avis, d'abord dans le meilleur intérêt du Canada, puis dans le plus grand intérêt du Sénat. Voici tout ce que je demande aux membres de l'opposition au Sénat: lorsqu'ils seront saisis d'une mesure quelconque, si, à leur avis, elle n'est pas dans l'intérêt bien compris du Canada, qu'ils la repoussent. Si, toutefois, ils croient qu'une mesure, proposée par moi-même ou par mes collègues, est dans l'intérêt du pays, ils savent ce qu'ils ont à faire. Quand je siégeais dans l'opposition, je pensais parfois qu'il était de mon devoir de voter contre telle ou telle mesure, mais lorsque le nombre des membres de l'opposition est descendu aussi bas que le nôtre,—soit cinq à un moment donné,—il est difficile de s'opposer à l'adoption d'une mesure d'initiative ministérielle, comme on peut le faire lorsque l'opposition est plus forte. Une mesure présentée par le Gouvernement ne peut être adoptée au Sénat qu'avec le consentement de l'opposition. Cependant, je ne veux pas qu'on se méprenne sur le sens de mes paroles. Je désire que les sénateurs qui siègent de l'autre côté prennent leur propre décision sur les questions dont ils seront saisis. C'est ainsi qu'ils rendront le plus grand service possible à leur pays.

Qu'il me soit permis d'ajouter que nous, du Gouvernement, ferons de notre mieux en vue d'améliorer le fonctionnement du Sénat. Nous espérons traiter tout le monde avec juste ménagement. Nous siégerons désormais plus régulièrement que nous ne l'avons fait depuis une ou deux semaines. La semaine dernière, nous étions embarrassés de l'encombrement de cette salle; mais la semaine